

**Avis actualisé du Comité technique de innovation en santé sur le projet
d'expérimentation « Orientation dans le système de soins (Osys) » portant sur la
restructuration du parcours de soins ET la dispensation pharmaceutique encadrée**

Juin 2023

Le comité technique a été saisi le 16 janvier 2023 sur l'extension et la prolongation de l'expérimentation « Orientation dans le système de soins (Osys) » portant sur la restructuration du parcours de soins et la dispensation pharmaceutique encadrée arrivant à échéance le 15 janvier 2024.

L'expérimentation a été autorisée le 18 février 2021 pour une durée de 24 mois, puis elle a été prolongée par arrêté du 20 juillet 2022. La prolongation était due à l'impact de la crise sanitaire.

Les données d'activité à date sont de 1 300 patients pris en charge et dont les prestations dérogatoires ont été facturées.

Les résultats intermédiaires qui ont été observés entre le 15 juillet 2021 et le 10 novembre 2022 ont confirmé l'impact de la crise sanitaire sur la mise en œuvre de l'expérimentation. Trente-sept pharmacies sur les cinquante pharmacies expérimentatrices ont inclus des patients. Celles-ci ont une activité inégale, avec un triage mensuel moyen de 2,5 par pharmacie, 50% de l'activité de triage est réalisée par cinq pharmacies. Les situations de triage les plus fréquemment utilisées sont au nombre de 6 et concernent les plaies simples, les douleurs mictionnelles, les piqûres de tique, les conjonctivites, les douleurs pharyngées et les brûlures du premier degré. Le temps de triage est légèrement sur évalué. Les résultats encourageants de l'enquête auprès des pharmaciens et des patients montrent une satisfaction globale du service rendu et un moindre recours aux services d'urgence ou à des soins non programmés. Ces résultats sont atténués par ceux de l'enquête auprès des médecins généralistes relevant une méconnaissance du dispositif OSyS. De ces premiers constats, plusieurs recommandations ont été formulées. Elles portent pour l'essentiel sur le renforcement de l'information des médecins généralistes, la formation de tous les pharmaciens d'officine, le recentrage des situations de triage sur les 6 plus fréquentes et un ajustement et simplification du forfait de triage.

Les recommandations ont été prises en compte dans le cahier des charges actualisé :

- en recentrant les situations de triage sur les 6 plus fréquentes,
- en révisant le nombre moyen de triages par pharmacie et par mois conforme à celui observé sur les quinze premiers mois de l'expérimentation,
- en renforçant la communication à l'attention des médecins et des patients, et la formation des pharmaciens,
- en ajustant et simplifiant le modèle de financement.

De plus, le cahier des charges a été actualisé pour prendre en compte d'une part, les protocoles de coopération odyndopathie et pollakiurie publiés, le 9 mars 2023 et l'avis du collège de la Haute Autorité de Santé en date du 6 avril 2023 sur la mise en œuvre des protocoles nationaux de coopération odyndopathie et pollakiurie dans le cadre de l'expérimentation « Orientation dans le Système de Soins » et d'autre part l'intégration de quarante-quatre nouvelles pharmacies.

Le comité technique a examiné les modifications proposées en séance du 9 mai 2023 et a rendu un avis favorable le 5 juin 2023.

Objet de l'expérimentation

Le projet d'expérimentation vise à apporter une réponse à des situations identifiées de premier recours (cystites, angines, ...) par des pharmaciens d'officine en zone de sous-densité médicale de manière à décharger les médecins généralistes situés dans ces zones (et parfois les services d'urgences).

La première année, les patients qui se présentent avec certaines situations pré-identifiées dans les pharmacies expérimentatrices, bénéficient, sans rendez-vous, d'une évaluation et d'une prise en charge par un pharmacien. Le pharmacien effectue un triage à l'aide d'arbres décisionnels adaptés de l'initiative NetCare en Suisse. Au cours de cette première année des protocoles nationaux élaborés dans le cadre d'appels à manifestation d'intérêt publiés par le Comité National des Coopérations Interprofessionnelles viendront compléter les référentiels permettant ainsi aux pharmaciens de délivrer les médicaments sous prescription médicale obligatoire dès la seconde année de l'expérimentation.

Recevabilité du projet au titre de l'article 51

Finalité organisationnelle

Le projet soumis est recevable en ce qu'il permet l'émergence d'une organisation innovante du parcours de soins, concourant à l'amélioration de la prise en charge du premier recours, de l'efficacité du système de santé et à l'accès aux soins dans les zones identifiées comme à risque de désertification médicale

Dérogation

Le projet soumis est recevable en ce qu'il déroge aux missions et aux modalités de rémunérations des pharmaciens d'officine en leur confiant une mission de triage et d'orientation des patients dans les zones sous denses. A ce titre, il déroge à l'article L162-16-1 du code de la sécurité sociale

Détermination de la portée de l'expérimentation proposée

Le champ d'application de l'expérimentation proposée est de portée régionale. Il s'applique dans 74 pharmacies de la région Bretagne, en zone urbaine en tension selon le zonage médecin ARS, en zone rurale en difficulté ou en zone saisonnière.

Modalités de financement du projet

Le modèle proposé pour financer cette expérimentation est un modèle incluant un forfait fixe, par situation traitée.

Le forfait d'un montant de 12,5€, couvre les activités suivantes :

- o Le triage en espace de confidentialité et les soins éventuels subséquents
- o La traçabilité :
 - Le remplissage de la fiche de relevé (décision finale, médicament délivré le cas échéant, etc.)
 - Le relevé des indicateurs de suivi de parcours du patient sur ONO (symptômes, réponses aux questions, soins pratiqués, suites...) et leur transmission en vue de leur analyse par le Comité de Pilotage et l'organisme dédié à l'évaluation des résultats de l'expérimentation.
- o Transmission des informations au médecin traitant par messagerie sécurisée
- o L'appel au patient dans les 3 jours

Ces rémunérations sont non cumulables avec toute autre facturation d'acte de même nature portant sur la même situation, par exemple l'acte relatif aux tests rapides d'orientation diagnostique (TROD) de l'angine.

Le besoin de financement par le FISS s'élève à un maximum de **94 450€** pour toute la durée de l'expérimentation sur la base de 7 264 situations de triage estimées. A ce financement, s'ajoute un besoin de financement complémentaire maximal de **223 275€** par le FIR pour l'ingénierie de projet (pilotage ; élaboration des arbres décisionnels, formation, communication, indemnisation des professionnels de santé ...).

Le budget global (FISS + FIR) de l'expérimentation s'élève donc à un maximum de **317 725€**.

En date d'avril 2023, 1 300 triages ont été réalisés, représentant 204 210€ de dépenses consommées sur la totalité du budget. Les budgets alloués pour les années 3 et 4 figurent dans la colonne « CDC Mai 2023 » ci-dessous.

	CDC Juillet 2022				Récapitulatif réalisé	CDC Mai 2023		TOTAL
	Année 1		Année 2 + 4 mois			8 mois Année 3	Année 4	
	Prévisionnel	Réalisé	Prévisionnel	Réalisé				
Nombre de triages	7 500	-	7 500	1 300	1 300	3 300	2 664	7 264
Prestation dérogatoire (FISS)	112 500 €	0 €	112 500 €	19 900 €	19 900 €	41 250 €	33 300 €	94 450 €
CAI(FIR)	152 005 €	152 005 €	32 305 €	32 305 €	184 310 €	38 965 €	0 €	223 275 €
Total expérimentation	264 505 €	152 005 €	144 805 €	52 205 €	204 210 €	80 215 €	33 300 €	317 725 €

Durée de l'expérimentation

La durée de l'expérimentation est de quarante-deux mois à compter de la date de la 1ère inclusion (15 juillet 2021).

Modalités d'évaluation

L'évaluation est réalisée sous la responsabilité de la DREES et de la CNAM.

La durée d'expérimentation, prévue sur 42 mois d'activité permettra d'étudier la mise en place du parcours de triage et l'efficacité de la prise en charge des patients par les pharmaciens d'officine.

Cette expérimentation s'inspire du projet netCare expérimenté puis généralisé en Suisse. L'évaluation pourra s'inspirer des résultats de l'expérimentation suisse pour préciser les facteurs à prendre en compte dans la perspective du passage à l'échelle.

Des entretiens seront réalisés en amont du démarrage de l'expérimentation par l'EHESP et les facultés de Médecine et Pharmacie. Ils visent à percevoir l'acceptation et la compréhension du modèle par les médecins généralistes, les pharmaciens et des patients pour ajuster au mieux la communication autour du projet. Cette étude pourrait contribuer à éclairer les enjeux à prendre en compte pour l'évaluateur externe.

Ainsi, l'évaluation s'attachera notamment à étudier les éléments suivants.

Concernant la faisabilité/l'opérationnalité du dispositif :

- La mise en place d'une nouvelle organisation dans la prise en charge de premier recours par le pharmacien d'officine dans les situations de triage identifiées
- Le renforcement de l'inter-professionnalité entre le pharmacien d'officine et le médecin général
- L'appropriation par les pharmaciens des protocoles de triage sécurisés
- L'acceptabilité des patients

Concernant l'efficacité et l'efficience du dispositif :

- L'amélioration de l'accès aux soins de premiers recours
- La sécurisation de la prise en charge de premier recours par le pharmacien
- L'amélioration de la pertinence des consultations médicales et du recours aux services d'urgences, particulièrement en phase 2
- Le positionnement adéquat de cet élargissement des missions du pharmacien dans le parcours de soin, et sa perception par les pharmaciens eux-mêmes et les médecins
- La pertinence et l'adéquation du modèle économique proposé, pour les praticiens et pour le système de santé
- L'adhésion des patients à la prise en charge par le pharmacien

Concernant la reproductibilité du dispositif, l'évaluation tentera d'estimer :

- La manière dont le dispositif se déploie selon les différentes officines et dans les différentes zones du territoire d'expérimentation
- Les spécificités françaises et adaptations nécessaires par rapport à celui de l'expérimentation suisse

Avis sur le projet d'expérimentation :

- Faisabilité opérationnelle : Le projet est porté par l'association Pharma Système Qualité, qui accompagne 2550 pharmacies de profils différents depuis plus de 10 ans dans la mise en place de démarche qualité correspondant aux orientations prises par l'ordre national des Pharmaciens, la rédaction de protocoles, la mise en place d'actions de formation. Le projet bénéficie également du soutien de nombreux partenaires institutionnels et professionnels et en particulier de l'URPS médecin qui participe à la gouvernance du projet et de la CPAM qui participe à la production d'indicateurs. A ce titre la mise en œuvre du projet apparaît opérationnelle dans les délais prévus ;
- Caractère efficient : le projet est efficient dans la mesure où l'intervention du pharmacien permet des soins de premiers recours et évite une orientation non pertinente vers le médecin traitant ou les services d'urgences. En matière de capacité à produire des effets, les éléments d'efficacité sont décrits dans la littérature scientifique internationale qui a évalué de telles prestations à l'étranger.
- Caractère innovant : L'aspect innovant de l'expérimentation OSyS repose sur le fait qu'elle permet la mise en place d'un dispositif souple et innovant pour les professionnels. Elle doit pouvoir faciliter le développement de l'inter professionnalité au niveau des territoires et initier des communautés professionnelles de santé quand cela est possible.
- Caractère de reproductibilité : cette dimension est assurée par les critères de sélection des pharmacies engagées (mode d'exercice coordonné, zonage médecin, type urbain/rural) qui seront prises en compte dans les résultats. En outre, la méthode même de triage, qui repose sur des algorithmes publics associés à un outil, permet d'assurer la reproductibilité de l'entretien et des pratiques harmonisées.

Compte tenu de ces différents éléments, le comité technique émet un avis favorable à la modification et la prolongation de l'expérimentation par le Directeur de l'ARS de Bretagne dans les conditions précisées par le cahier des charges modifié.

Pour le comité technique
Natacha Lemaire
Rapporteuse Générale